



A Roubaix, le 4 Octobre 2016.

COMMUNIQUE Nominations/Mutations

Présents pour l'administration : Col DESORMEAUX.P / CDT CAPART.R / les RH

Présents pour la CGT : DOURS.J / LEHOUCQ .M / CAUTERMAN.L
DEMARTELAERE.F / DE VEYLDER.Q

Depuis plusieurs mois nous demandions à être reçus sur le sujet, n'ayant aucun retour de la direction, nous avons programmé une AG en date du 28 Septembre 2016. Au vu de l'ampleur que prenait cette dernière, la direction à trouver dans son calendrier la date du 4 Octobre 2016 afin d'éclaircir le sujet.

Dans un premier temps, il était nécessaire de recadrer le mode de fonctionnement des mutations SPPNO, puis celui des adjudants.

Nous avons marqué une ferme opposition aux avis de vacances de postes internes ainsi que le clientélisme qui en découlaient, et qui par voie de fait « shunter » volontairement le RI. Devant la position commune des organisations syndicales sur le sujet la direction a pris en considération ce premier point.

Dans un second temps, la méthodologie des mutations acceptée de tous, il fallait remettre à plat l'ensemble des demandes de mutations acquises ou non. Afin de respecter l'ensemble des closes du RI, à ce jour toutes les mutations des adjudants son caduc sauf Lesquin pour cause de nécessité de service.

Les postes en CTA/CODIS et dans les SERVICES seront au tableau de la « grande messe ». Aucune nomination sur place et ce peut importe la fonction (TRS2/TRS3).

Processus :

Concernant l'année 2016 la direction nous fait savoir qu'il n'y aura que des mutations SPPNO au grade d'adjudant.

Les adjudants en poste remplissant les conditions à la mobilité recevront une feuille de mutation avec 3 souhaits à rendre dans les plus brefs délais, ainsi que la liste des postes vacants..

La liste définitive sera en adéquation avec le RI, et présentée aux Syndicats. Une fois cette liste établie (fin novembre) l'administration sera dans la possibilité de déterminer les postes vacants pour les nommables Adjudant. La « grande messe » est prévue pour début décembre.

Les nominations auront un effet rétroactif à partir de janvier 2016.

Toutes les mutations auront lieu le 2 Janvier 2017.

L'ensemble du processus ainsi que de la réunion ont fait l'objet d'un vote unanime par les organisations syndicales ainsi que la direction.